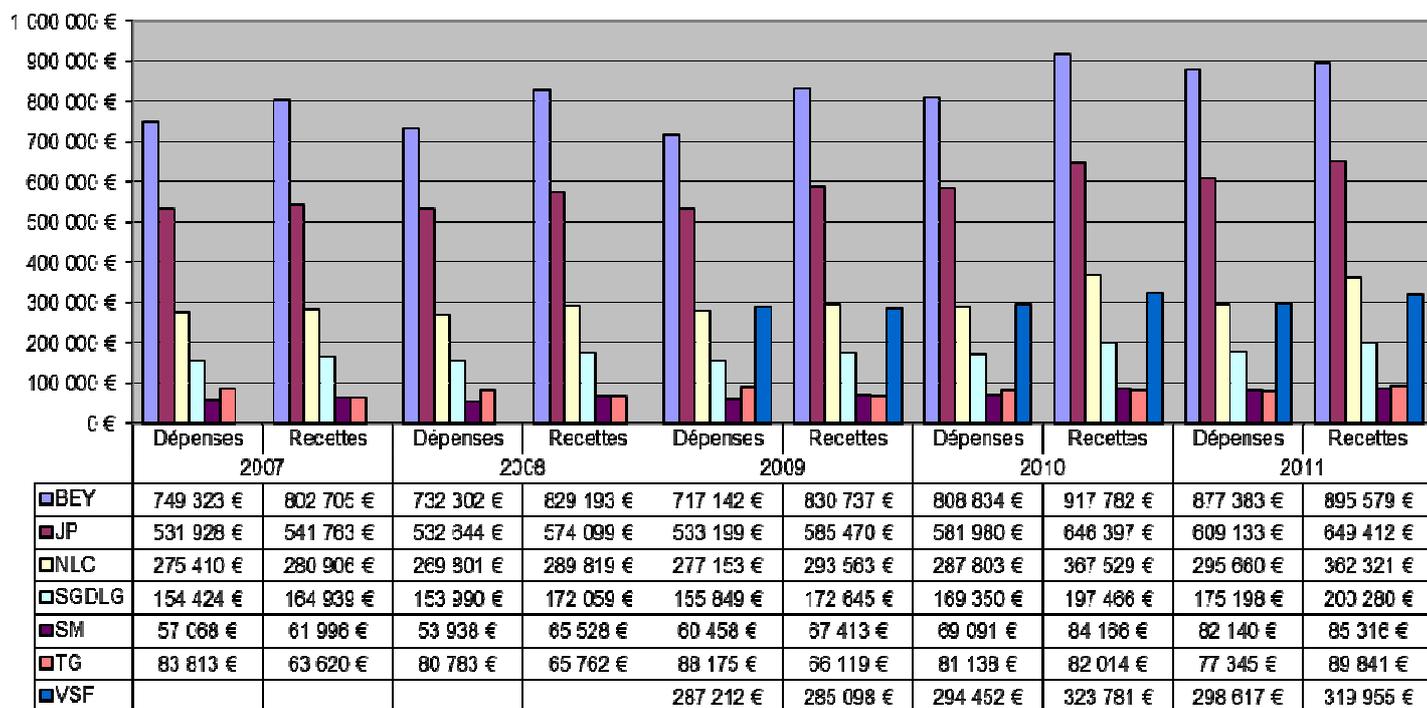


1. La Compétence « Gestion des Déchets Ménagers »

1 - 1 Dépenses et recettes - Répartition par ville adhérente



1 - 2 Déchèterie intercommunale

Le 25 janvier 2011, la Communauté de Communes dépose une nouvelle demande de permis de construire qui lui est délivré le 14 mars 2011. En avril, deux nouvelles procédures sont intentées par un riverain : un référé pour suspendre les travaux et une requête en annulation du permis.

Par ordonnance du 25 mai 2011, le tribunal administratif de Versailles déboute ce riverain en rejetant la requête en référé. Le chantier de construction de la déchèterie se poursuit.

Parallèlement, les filières de traitement de déchets ont été déterminées. Elles sont :

- Soit gratuites lorsqu'elles font l'objet de convention avec un Eco-organisme national (c'est le cas des Déchets d'Équipement Électronique et Électrique par exemple). Toutes les conventions sont donc établies et signées.
- Soit payantes lorsqu'elles doivent faire l'objet d'un contrat auprès d'un prestataire : il s'agit des filières de traitement des gravats, des Déchets Dangereux Diffus et des encombrants.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire, par délibération du 23 mars 2011, autorise le Président à lancer une procédure de marché public pour la fourniture des contenants, la collecte et le traitement des gravats, des déchets dangereux des ménages et des encombrants collectés à la déchèterie intercommunale.

Des commissions d'appel d'offres se réunissent les 1er et 29 juin 2011 et conduisent à l'attribution du marché comme suit :

- le lot 1 (Contenant, collecte et traitement des gravats) à la Sté SEPUR
- le lot 2 (Contenant, collecte et traitement des déchets dangereux diffus) à la Sté SARP INDUSTRIES
- le lot 3 (Contenant, collecte et traitement des encombrants) à la Sté SEPUR

Le marché prend effet à la date d'ouverture de la déchèterie.

Le 29 juillet 2011 L'achèvement des travaux est prononcé et la réception de l'équipement est effectuée.

Le 1er août 2011 La déchèterie ouvre et accueille les premiers usagers.

Un agent d'accueil est embauché à compter du 1^{er} août, pour renforcer l'équipe chargée de la gestion des déchets ménagers.



*Depuis son ouverture,
en 5 mois d'exploitation,
5008 passages
350 tonnes de gravats
30 tonnes de DEEE
290 tonnes d'encombrants
16 tonnes de Déchets Dangereux des Ménages
20 tonnes de bûches
3 000 litres d'huile de vidange*

2. La Compétence «instruction des actes d'occupation des sols»

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des villes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

	2009	2010	2011		2009	2010	2011
Beynes	218	247	227	St-Germain-de-la-Grange	92	97	80
Jouars-Pontchartrain	213	228	218	Saulx-Marchais	33	45	40
Neauphle-le-Château	147	214	194	Thiverval-Grignon	28	25	38
Villiers-Saint-Frédéric	111	147	157	Total	842	1003	954

Nombre de certificats de conformité délivrés (suite à visite des services de Cœur d'Yvelines)

Aucun certificat n'est délivré « tacitement »

	2009	2010	2011		2009	2010	2011
Beynes	37	15	28	St-Germain-de-la-Grange	11	9	13
Jouars-Pontchartrain	32	24	23	Saulx-Marchais	2	2	3
Neauphle-le-Château	20	6	27	Thiverval-Grignon	3	1	2
Villiers-Saint-Frédéric	20	15	16	Total	125	72	112

3. Relais Intercommunal d'Assistants Maternelles (RIAM)



Sur le territoire de la CC, le service est proposé à 117 assistantes maternelles en activité (sur un total de 139 agréments). Ceci représente 297 possibilités de placement d'enfants à la journée et 42 places à temps partiel.

Le RIAM assure les missions suivantes :

- Communiquer auprès des assistantes maternelles et des parents
 - En diffusant des informations actualisées sur les prestations, droits et démarches à effectuer
 - En organisant un lieu d'échange et d'écoute
- Compléter l'offre de modes de garde sur le territoire :
 - En suscitant de nouvelles vocations d'assistantes maternelles
 - En pérennisant les assistantes maternelles en activités

3 - 1 Relations RIAM / Assistantes Maternelles / Parents

2 229 contacts en 2011 (mails, appels téléphoniques ou rendez-vous).

Des fichiers récapitulant les disponibilités auprès des assistantes maternelles et les demandes des familles sont tenus à jour et communiqués à la demande.

Une réunion destinée aux parents a été organisée le 7 novembre 2011 sur le thème « devenir parent employeur d'une assistante maternelle ».

3 - 2 Les matinées d'éveil et manifestations

Au total, 61 séances ont été proposées (en moyenne par séance : 8 assistantes maternelles et 19 enfants), les mardis (Villiers-Saint-Frédéric), jeudis (Beynes) et vendredis (Neauphle-le-Château).



- 5 ateliers de motricité à Villiers-Saint-Frédéric (en moyenne par séance : 27 assistantes maternelles et 68 enfants).
- fête du carnaval : 37 assistantes maternelles et 104 enfants.
- fête de Noël : 48 assistantes maternelles et 153 enfants.
- Une réunion thématique en soirée (avec intervenante extérieure) : 36 participants.

4. Pavy 2

Cœur d'Yvelines continue à acheter les terrains nécessaires au projet. L'avant-projet est réalisé par le maître d'œuvre.

Le dossier de consultation des entreprises sera réalisé au début de l'année 2012. Les travaux sont prévus entre 2012 et 2013.

5. Aire d'accueil des Gens du Voyage

Le 17 janvier 2011, le permis de construire de l'aire d'accueil des gens du voyage est délivré par le maire de la commune de Beynes.



La procédure de marché public pour les travaux est engagée. Fin mars 2011, la Commission d'appel d'offres désigne les entreprises retenues pour la réalisation de l'aire. Il s'agit de l'entreprise Watelet pour les travaux de voirie et réseaux divers, et l'entreprise Sade pour les modules sanitaires préfabriqués et le local gardien.

20 mai première réunion de chantier

22 juin réunion de la commission « Gens du voyage »

28 juillet début des travaux

28 septembre approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des Gens du Voyage par délibération communautaire. Le Conseil Communautaire fixe le montant des redevances liées à l'utilisation de l'aire par les voyageurs (droits de stationnement, paiement de l'électricité, de l'eau et montant de la caution).

6 octobre réunion des élus de la commission « Gens du Voyage » sur le chantier

Mi-octobre demandes de premier versement des subventions

8 novembre pose des modules sanitaires. Les travaux liés à ces modules dureront jusqu'en décembre (raccord en eau, en électricité, toiture, etc...).

2012... les travaux (enrobés, éclairage public, raccordement aux réseaux d'eau) doivent se terminer.

L'aire d'accueil devrait ouvrir au 1^{er} trimestre 2012



6. Les moyens de la CC : le budget et le personnel

6-1 Le personnel

Au 31/12/2011, le personnel de la CC est composé de 9 personnes :

		Service administratif	Service Instruction	Service « déchets »	RIAM
Adjoint administratif	Temps complet	25 %	75 %	-	-
Adjoint administratif	Temps complet	100 %	-	-	-
Rédacteur	Temps partiel (80 %)	100 %	-	-	-
Rédacteur	Temps Complet	50 %	50 %	-	-
Technicien Supérieur Chef	Temps Complet Mis à la disposition de JP pour 50 % du temps de travail	-	100 %	-	-
Attaché	Coordinateur – mis à disposition à temps partiel	100 %	-	-	-
Adjoint technique	Temps Complet	-	-	100 %	-
Adjoint technique	Temps Complet	-	-	100 %	-
Educateur de Jeunes Enfants	Temps Complet	-	-	-	100 %

6 – 2 Le budget primitif

Le 27 avril 2011, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2011 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 12 179 137,62 €
- Section d'investissement : 8 176 952,45 €

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap 011	Charges à caractère général	4 193 027.00 €	Chap 73	Impôts et taxes	10 288 574,63 €
Chap 012	Charges de personnel	283 150.00 €	Chap 74	Dotations et participations	875 332.00 €
Chap 014	Atténuation de produits	3 522 047,67 €	Chap 75	Autres produits de gestion courante	2 000.00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	678 000.00 €	Chap 77	Produits exceptionnels	19 000.00 €
Chap 66	Charges financières	25 000.00 €	Chap 013	Atténuation de charges	23 000.00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	300.00 €	R002	Résultat reporté	971 230.99 €
Chap 022	Dépenses imprévues	675 278.00 €			
Chap 023	Virement à la section d'investissement	2 642 334.95 €			
Chap 42	Opérations d'ordre entre section	160 000.00 €			
12 179 137.62 €			12 179 137.62 €		

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	36 000.00 €	Chap 13	Subventions d'investissement	1 056 617.50 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	175 499.90 €	Chap 10	Dotation fonds divers réserves (hors 1068)	315 000.00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	448 000.00 €	Chap 1068	Dotations fonds divers réserves	4 000 000.00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	6 697 947.38 €	Chap 165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00 €
Chap 16	Remboursement d'emprunts	55 500.00 €	Chap 021	Virement de la section fonctionnement	2 642 334.95 €
Chap 020	Dépenses imprévues	532 500.00 €	Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	160 000.00 €
Chap 001	Solde d'exécution négatif	231 505.17 €			
8 176 952.45 €			8 176 952.45 €		

7. Centrale d'Achats

Les statuts de la Communauté de Communes intègrent la compétence « Centrale d'Achats » selon une liste précise de fournitures et de services.

Les dépenses liées à ces fournitures et services ont été prévues au budget primitif 2011 puis réalisées tout au long de l'année. Les régularisations relatives aux soldes, ville par ville, seront effectuées sur les reversements de taxe professionnelle en 2012.

8. Réunions de conseils et de commissions

Février	23/02/11	Commission Finances	Septembre	27/09/11	Commission Communication
Mars	23/03/11	Conseil Communautaire		28/09/11	Conseil Communautaire
Avril	20/04/11	Commission Finances	Octobre	04/10/11	Commission Déchets Ménagers
	27/04/11	Conseil Communautaire		26/10/11	Commission Gens du Voyage
Mai	04/05/11	Commission Affaires Sociales	Novembre	02/11/11	Conseil Communautaire
	10/05/11	Commission Communication		16/11/11	Commission Finances
Juin	22/06/11	Commission Gens du Voyage	Décembre	07/12/11	Conseil Communautaire
	29/06/11	Conseil Communautaire			

9. Réformes de l'état

9 – 1 Vote du taux de Taxe d'Habitation et du taux de Taxe Foncière Non Bâtie

La réforme des taxes directes locales modifie considérablement les règles de vote des taux de Cœur d'Yvelines.

Le législateur propose à l'EPCI de mettre en place une fiscalité mixte. Lors des commissions de travail, les élus communautaires de Cœur d'Yvelines précisent qu'ils ne veulent pas accentuer la pression fiscale sur les ménages.

Ainsi, la part TH / TFNB du Conseil Général est bien transféré à Cœur d'Yvelines, comme le prévoit la loi de finances.

Cœur d'Yvelines ne vote pas de taux, pour ne pas créer d'impôt supplémentaire. Les élus notent que le produit attendu du transfert est de 2 358 233 euros.

Conformément à la circulaire de l'AMF du mois d'avril 2011, les élus de Cœur d'Yvelines décident donc lors du conseil du 27 avril de ne pas voter ces taxes.

9 – 2 Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La réforme des taxes directes locales modifie considérablement les règles de vote des taux de Cœur d'Yvelines.

Le législateur propose à l'EPCI de voter le taux de CFE pour 2011.

En 2010, le taux de CFE était de 20,09 % (*taux relais de Cœur d'Yvelines 2010 + taux de TP Conseil Général 2009 + Taux de TP Région 2009 + taux de péréquation 2009*) x 0.88074.

La loi de finances de 2010 prévoit de compenser les recettes de l'EPCI. Globalement, les recettes fiscales de Cœur d'Yvelines ne doivent pas diminuer entre 2010 et 2011.

Le mode de calcul de ce taux est difficile à maîtriser. En effet, le produit 2010 ne correspond pas au produit base x taux. Cœur d'Yvelines ne dispose pas des données suffisantes pour reconstituer ce calcul (valeurs locatives après revalorisation forfaitaire, ville par ville et taux lissés ville par ville).

L'article 1609 nonies C (III-1 a) précise que pour sa première année d'application, le taux de CFE ne peut excéder celui calculé l'année précédente (soit 20,09 %).

Les élus de la commission finances ne souhaitent pas diminuer le taux pour ne pas risquer de diminuer les recettes fiscales de Cœur d'Yvelines.

De plus, les élus communautaires précisent qu'ils ne veulent pas augmenter la pression fiscale sur les entreprises.

Le Conseil Communautaire fixe le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2011 à 20,09 % lors du conseil du 27 avril.

9 – 3 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le projet de schéma est présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 28 avril. En ce qui concerne Cœur d'Yvelines, le Préfet prévoit une extension de 7 à 30 communes (soit de 22 000 à 45 000 habitants). Les communes qui doivent rejoindre Cœur d'Yvelines sont les communes encore isolées du canton actuel de Montfort l'Amaury.

Les conseils municipaux des communes, organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés doivent faire connaître leur avis dans un délai de 3 mois. Le 29 juin 2011, le Conseil Communautaire émet un avis défavorable à la majorité (12 avis défavorables et 9 avis favorables) au projet.

Le 8 décembre, la CDCI émet un avis favorable au projet.

Le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 19 décembre. Il pourra donner lieu au cours de l'année 2012 à un complément de concertations et déboucher sur une révision, à l'initiative du Préfet.

Des réunions relatives à l'éventuelle mise en œuvre de cette extension seront organisées en 2012 avec l'ensemble des maires concernés.

10. Horizon 2012...

Cœur d'Yvelines assurera l'exercice des compétences en place : gestion des déchets, instruction du droit des sols, relais d'assistantes maternelles, centrale d'achats...

Le projet « aire d'accueil des gens du voyage » devrait certainement aboutir au 1^{er} trimestre.

Le dossier Pavy 2 devrait également avancer, avec, en particulier, le début des travaux.

Les élus étudieront les modalités d'application de la réforme du schéma départemental de coopération intercommunale, pour une extension en 2013 ou 2014.